



Bruxelles, le 11 octobre 2018
(OR. en)

13047/18

CADREFIN 257
RESPR 36
POLGEN 176
FIN 782

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
Objet:	Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027: état d'avancement des travaux

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence exposant l'état d'avancement des travaux concernant les propositions de la Commission sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 adoptées le 2 mai 2018, en vue de la session du Conseil des affaires générales du 16 octobre 2018.

I. INTRODUCTION

1. Conformément aux orientations du Conseil européen de juin 2018, la présidence s'emploie à faire avancer les travaux sur le paquet législatif relatif au cadre financier pluriannuel (CFP) de manière globale et dans les meilleurs délais.
2. Pour faciliter les travaux à tous les niveaux, la présidence souhaite continuer à informer les ministres de l'examen du paquet législatif relatif au CFP au sein du Conseil. La présente note, qui tient lieu de deuxième¹ rapport, expose les travaux menés depuis le précédent Conseil des affaires générales (CAG) sur la base des discussions qui ont eu lieu au sein du groupe ad hoc (groupe ad hoc CFP) et du groupe "Ressources propres", ainsi que des contributions reçues des délégations entre le 19 septembre et le 5 octobre 2018.
3. Dans le prolongement des discussions menées lors de la session du CAG du 18 septembre 2018, la présidence a entamé des travaux au niveau technique pour recenser les éléments possibles du futur projet de cadre de négociation au sein du groupe ad hoc CFP (quatre réunions²), tout en poursuivant l'examen des propositions sur les ressources propres (deux réunions³).
4. En recensant les éléments possibles du futur projet de cadre de négociation, la présidence souhaite fournir un aperçu d'ensemble de toutes les questions et options possibles qui doivent être approfondies et affinées au niveau politique. Les éléments possibles du futur projet de cadre de négociation sont élaborés et développés sous la seule responsabilité de la présidence. Ils ne sont contraignants pour aucune délégation.
5. Le groupe ad hoc CFP a d'abord examiné la structure possible du futur projet de cadre de négociation. Puis, au fil de plusieurs réunions, les délégations ont échangé des vues sur les éléments possibles du futur projet de cadre de négociation relatifs aux questions horizontales - rubriques 1 (Marché unique, innovation et numérique), 3 (Ressources naturelles et environnement), 5 (Sécurité et défense) et 7 (Administration publique européenne). Le Coreper a été informé des travaux menés et a fourni des orientations politiques les 3 et 10 octobre 2018.

¹ Un premier rapport a été présenté avant le Conseil des affaires générales du 18 septembre 2018 (doc. ST 11871/18).

² Les 19, 24 et 28 septembre 2018 et le 5 octobre 2018.

³ Le 21 septembre 2018 et le 9 octobre 2018.

6. Le recensement des éléments possibles reste évolutif, dans la mesure où lesdits éléments continueront d'évoluer pour tenir compte des discussions du groupe ad hoc CFP, du groupe "Ressources propres", du Coreper et du CAG.
7. La Commission continue de faciliter les travaux au niveau technique, notamment en apportant des réponses supplémentaires aux questions des délégations.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX AU SEIN DU CONSEIL

8. Sans préjuger des discussions en cours, la présidence souhaite mettre l'accent sur un nombre limité de sujets.

Questions horizontales

9. D'autres travaux seront nécessaires pour trouver le **juste équilibre** budgétaire permettant d'apporter des réponses aux défis et priorités politiques d'aujourd'hui et de demain dans une Union à 27. Cela inclut les domaines de la cohésion et de l'agriculture, et suppose de concrétiser le programme dont les dirigeants sont convenus à Bratislava et à Rome.
10. Cependant, toutes les délégations soutiennent l'idée d'une **flexibilité** adéquate, dont les composantes par rapport à l'architecture globale du CFP continuent de susciter des vues divergentes. En particulier, les positions continuent de différer en ce qui concerne la question de l'inscription au budget de certains instruments de flexibilité au-delà ou en deçà des plafonds fixés pour les engagements et les paiements. Certaines délégations veulent que la structure de ces instruments soit simplifiée, pointant à cet égard la complexité du système actuel.

Rubriques spécifiques

11. En ce qui concerne la **rubrique 1 (Marché unique, innovation et numérique)**, le débat a jusqu'ici mis en lumière la nécessité d'examiner plus en détail les critères d'excellence dans le cadre d'Horizon Europe, la complémentarité des programmes et les transferts du Fonds de cohésion vers le MIE.

12. Pour ce qui est de la **rubrique 3 (Ressources naturelles et environnement)**, outre l'importance des objectifs de la PAC fondés sur le traité et la contribution de la PAC à la réalisation des objectifs en matière de climat, les points suivants ont été considérés comme essentiels pour les discussions à venir:
- i) la convergence externe des paiements directs ainsi que le plafonnement de ces paiements pour les grandes exploitations agricoles;
 - ii) le cofinancement du développement rural, y compris la fixation éventuelle d'un seuil pour les régions en transition;
 - iii) la réserve destinée au secteur agricole
13. En ce qui concerne la **rubrique 5 (Sécurité et défense)**, le débat a été centré sur le soutien de l'Union aux projets de mise à l'arrêt définitif d'installations nucléaires.
14. Pour ce qui est de la **rubrique 7 (Administration publique européenne)**, les délégations ont insisté sur l'importance de la transparence en ce qui concerne les coûts administratifs et ont préconisé davantage de gains d'efficacité et d'économies dans une future Union à 27.

Ressources propres

15. Pour faciliter les discussions au sein du groupe "Ressources propres", la Commission a fourni un certain nombre de fiches techniques comportant des données et des hypothèses pour les projections relatives à la ressource propre TVA simplifiée proposée, aux nouvelles ressources propres de l'UE proposées, aux ressources propres traditionnelles (RPT) et à la ressource propre fondée sur le RNB. Des données supplémentaires de la part de la Commission restent nécessaires pour pouvoir calculer avec précision l'impact des propositions sur les contributions nationales.

III. RELATIONS AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

16. Conformément à l'approche exposée dans la lettre du Premier ministre bulgare, M. Borissov, en date du 2 mai 2018, la présidence a poursuivi la pratique établie consistant à organiser des échanges de vues avec des représentants du Parlement européen (PE) avant et après chaque session du Conseil des affaires générales lorsque le CFP figure à l'ordre du jour. Elle a rencontré des représentants du PE le 17 septembre 2018, avant la session du CAG, pour les informer de l'état d'avancement des travaux, et, le 25 septembre 2018, pour les informer des débats tenus lors de la session du CAG du 18 septembre 2018.

17. À cette occasion, les représentants du PE ont soulevé la question du calendrier des négociations relatives au CFP et souligné l'importance des négociations connexes relatives aux ressources propres. Ils ont indiqué que le PE procéderait, pour la mi-novembre, à un vote sur un rapport concernant le paquet législatif relatif au CFP, de sorte qu'un accord pourrait intervenir sur les mandats de négociation du PE pour la plupart des propositions sectorielles.
18. À la suite de l'invitation adressée par le Coreper au Comité économique et social européen (CESE) et au Comité des régions⁴, le CESE a adopté, le 19 septembre 2018, son avis sur le paquet législatif relatif au CFP⁵.

IV. PROCHAINES ETAPES

19. Après la session du CAG du 16 octobre 2018, la présidence compte suivre la même approche et recenser, examiner et élaborer progressivement, avec les délégations, d'autres éléments possibles du futur projet de cadre de négociation.
20. Le Conseil des affaires générales reviendra sur ce dossier lors de sa session du 12 novembre 2018.

⁴ cf. doc. ST 10993/18. Le Comité des régions devrait adopter son avis sur le paquet législatif relatif au CFP le 9 octobre 2018.

⁵ cf. doc. ST 12651/18.